



## CHARTE EUROPEENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTEGES



## STRATEGIE TOURISTIQUE ET PLAN D'ACTION

2010 – 2015



MARS 2010

## Sommaire

<b>LISTE DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>ORIENTATION I : EXPLOITATION DE NOUVEAUX MARCHES .....</b>	<b>12</b>
MESURE I.A .....	14
OBSERVATION DES CLIENTELES .....	14
MESURE I.B .....	15
ATTIRER DE NOUVELLES CLIENTELES AVEC UNE COMMUNICATION ADAPTEE .....	15
MESURE I.C .....	16
FAVORISER L'ACCESSIBILITE SOCIALE ET PHYSIQUE .....	16
<b>ORIENTATION II : CONCERTATION DES ACTEURS.....</b>	<b>18</b>
MESURE II.A .....	19
DEVELOPPER DES DEMARCHES COLLECTIVES POUR VALORISER LES ACTIVITES LIEES AUX SPECIFICITES DU TERRITOIRE .....	19
MESURE II.B .....	21
CREER ET ANIMER UN RESEAU D'AMBASSADEURS DU TERRITOIRE .....	21
MESURE II.C .....	22
DEVELOPPER ET ANIMER LES RESEAUX D'ACTEURS.....	22
MESURE II.D .....	22
DEVELOPPER DES PROJETS ET DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX DANS LE DOMAINE DU TOURISME ET DES LOISIRS (VALORISATION DES PAYSAGES, SAVOIR-FAIRE, PRODUITS LOCAUX, ETC.) .....	22
<b>ORIENTATION III : GESTION ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES INSTALLATIONS .....</b>	<b>24</b>
MESURE III.A .....	25
ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INSTALLATION DE PORTEURS DE PROJETS TOURISTIQUES ADAPTES AU TERRITOIRE .....	25
MESURE III.B .....	26
DEVELOPPER LES SAVOIR-FAIRE, LES PROGRAMMES, ET LES OUTILS DE VULGARISATION A DESTINATION DES PRESTATAIRES TOURISTIQUES .....	26
<b>ORIENTATION IV : IDENTITE DU TERRITOIRE ET COMMUNICATION.....</b>	<b>28</b>
MESURE IV.A.....	30
CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE AUTOUR DU BASSIN MINIER NORD-PAS DE CALAIS ET CONTRIBUER A SA RECONNAISSANCE A L'ECHELLE INTERNATIONALE.....	30

MESURE IV.B .....	31
FAIRE EVOLUER LE REGARD SUR LE TERRITOIRE .....	31
MESURE IV.C .....	32
POURSUIVRE L'EDUCATION AU TERRITOIRE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA PERSPECTIVE D'UNE DECOUVERTE DU TERRITOIRE TRANSFRONTALIER PAR SES HABITANTS ET SES ACTEURS AINSI QUE CEUX DES PROCHES AGGLOMERATIONS .....	32
MESURE IV.D .....	33
AMELIORER LA QUALITE DES PAYSAGES QUOTIDIENS DES VILLES ET VILLAGES .....	33
MESURE IV.E .....	34
MOBILISER LES HABITANTS, LES ACTEURS ECONOMIQUES ET LES ELUS AUTOUR DU PAYSAGE POUR EVITER SA BANALISATION, AUX FINS D'UNE MEILLEURE ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE .....	34
MESURE IV.F .....	35
INITIER ET DEVELOPPER LES PRODUITS ET ACTIVITES ISSUS D'UN SAVOIR-FAIRE ANCIEN .....	35
<b>ORIENTATION V : RENFORCEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS .....</b>	<b>36</b>
MESURE V.A .....	37
DEVELOPPER ET DIFFUSER UNE CREATION CULTURELLE VALORISANT LES PATRIMOINES ET LES RESSOURCES DURABLES DU TERRITOIRE, A L'INTENTION DES HABITANTS ET DES VISITEURS.....	37
MESURE V.B .....	38
DEVELOPPER ET STRUCTURER UNE OFFRE DE TOURISME ET DE LOISIRS ORIGINALE ET DURABLE .....	38
MESURE V.C .....	39
ENCOURAGER L'ENGAGEMENT CITOYEN EN FAVEUR DE LA CONSOMMATION DE PROXIMITE, Y COMPRIS TOURISTIQUE.....	39
<b>UNE AMBITION TRANSFRONTALIERE .....</b>	<b>40</b>
<b>CREDITS PHOTOS .....</b>	<b>42</b>

## Liste des abréviations

<b>ADAAV</b>	Association pour le Développement Agricole dans l'Arrondissement de Valenciennes
<b>ADASEA</b>	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles
<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>ADEPSE</b>	Association de gestion et d'animation des équipements éducatifs propriété du Syndicat mixte du PNRSE
<b>AFIP</b>	Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales
<b>AFR</b>	Association Foncière des Remembrements
<b>APF</b>	Association des Paralysés de France
<b>ARFE</b>	Association des Régions Frontalières Européennes
<b>ARVD</b>	Association Régionale des Vendeurs Directs
<b>AVENIR</b>	Association pour la Valorisation Economique des Nouvelles Initiatives Rurales dans le Nord-Pas de Calais
<b>BMU</b>	Bassin Minier Uni
<b>BTP</b>	Bâtiments Travaux Publics
<b>CAM</b>	Chambre de l'Artisanat et des Métiers
<b>CAUE</b>	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
<b>CCI</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>CDT</b>	Comité Départemental du Tourisme
<b>CETD</b>	Charte Européenne du Tourisme Durable
<b>CGRI</b>	Commissariat Général aux Relations Internationales
<b>CIVAM</b>	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
<b>CODES</b>	Comité Départemental d'Education pour la Santé
<b>CPIE</b>	Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
<b>CRAM</b>	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
<b>CRT</b>	Comité Régional du Tourisme
<b>DDJS</b>	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
<b>DRDJS</b>	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
<b>DRJS</b>	Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
<b>ENRx</b>	Espaces Naturels Régionaux
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>EUROMOT</b>	Euro Mission Opérationnelle Transfrontalière
<b>GABNOR</b>	Groupement de l'Agriculture Biologique du Nord
<b>GRDR</b>	Groupe de Recherches et de réalisations pour le Développement Rural

<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>MBM</b>	Mission Bassin Minier
<b>MRES</b>	Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités
<b>ONF</b>	Office National des Forêts
<b>PDIPR</b>	Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
<b>PNPE</b>	Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
<b>PNR</b>	Parc Naturel Régional
<b>PNRSE</b>	Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
<b>PNTH</b>	Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut
<b>PURPLE</b>	PeriUrban Regions Platform Europe
<b>STAJ</b>	Service Technique pour les Activités de Jeunesse
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>VNF</b>	Voies Navigables de France

# Introduction



## > Historique

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a formulé son engagement d'adhésion à la Charte Européenne du Tourisme Durable en 1999, se donnant ainsi un délai de 4 ans pour mobiliser les acteurs touristiques régionaux et départementaux dans cette démarche et formaliser des engagements financiers nécessaires à son bon développement. Le dossier de candidature a été déposé en 2003, étudié en commission et validé après visite de l'expert EUROPARC. Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut est ainsi le premier Parc du Nord-Pas de Calais adhérant à la Charte Européenne du Tourisme Durable.

Fort des actions menées en matière de tourisme durable pendant 5 ans, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut souhaite poursuivre son engagement dans la Charte Européenne du Tourisme Durable. Deux années ont été nécessaires pour élaborer la nouvelle stratégie touristique et le plan d'action du Parc Scarpe-Escaut. Ces deux années de réflexion autour de la nouvelle stratégie touristique ont correspondu à la révision de la Charte du Parc. En 2010, le Parc présente donc le renouvellement de son engagement dans le volet I de la Charte, en vue de mettre en œuvre le volet II, incluant ainsi les entreprises touristiques. C'est dans ce cadre que le présent document expose une vision stratégique déclinée en un plan d'action du tourisme sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut pour les 5 ans à venir.

## > Un territoire transfrontalier

Le périmètre du Parc naturel régional Scarpe-Escaut a connu des évolutions ces dernières années. En 2003, il comprenait : 48 communes / 43 000 hectares / 162 000 habitants et 5 communes associées (84 000 habitants). A l'occasion de la révision de la Charte du Parc, le périmètre pour 2010-2022 s'étend à 58 communes / 50 283 hectares / 192 511 habitants et 7 villes-portes comprenant 104 574 habitants (INSEE 1999).

A cette évolution, s'ajoute la volonté de travailler de façon transfrontalière, en formant avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut en Belgique, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut. Le périmètre de celui-ci est donc composé de 58 communes françaises et 6 communes belges (47 villages) et habité de 254 000 citoyens européens sur 77 000 hectares (329 habitants/km<sup>2</sup>). La frontière est l'un des traits caractéristiques du territoire Scarpe-Escaut. C'est donc tout naturellement que la stratégie touristique est empreinte de cette dimension transfrontalière. Pour chaque mesure, l'ambition transfrontalière est précisée p.30. Cependant, bien que les actions prévues soient envisagées de façon transfrontalière, seul le Parc naturel régional Scarpe-Escaut sollicite la certification CETD.

### > Des compétences partagées

Depuis 2004, les compétences « Tourisme » et « Culture » appartiennent désormais aux intercommunalités (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine). Ceci constitue un changement de taille à considérer désormais. Les compétences « Tourisme » et « Culture » sont donc désormais détenues et appliquées par les intercommunalités du territoire, via les services culturels et touristiques du territoire. Pour le Parc, il s'agit donc de trouver une complémentarité avec le travail mené par les intercommunalités en matière de tourisme. Le rôle du Parc a donc sensiblement évolué. Cette évolution est perceptible dans la présente stratégie touristique. Suite à ce changement, le Parc s'affiche surtout, comme un partenaire privilégié en matière d'accompagnement de projets touristiques. On constate également que l'orientation relative à la mise en marché et à la commercialisation a été revue, puisqu'il s'agit d'une mission désormais assurée par le CDT et les Offices du Tourisme (qui travaillent en lien avec le Parc). Le Parc, par son engagement dans la Charte Européenne du Tourisme Durable, apporte donc sa plus-value au territoire en matière touristique en permettant une véritable complémentarité avec les intercommunalités. Il trouve par la Charte Européenne du Tourisme Durable toute sa légitimité.

### > Des évolutions par rapport à la stratégie touristique précédente

La stratégie touristique 2003-2008 du Parc naturel régional Scarpe-Escaut se composait de 7 orientations :

- L'observation des clientèles,
- La structuration de l'offre touristique et de loisirs
- L'expertise touristique
- L'image et l'identité du territoire
- La communication
- La promotion touristique
- La mise en marché et la commercialisation

La stratégie touristique 2010-2015 se veut en cohérence avec les actions menées dans le cadre de la stratégie touristique précédente. On retrouve donc certaines grandes orientations comme « L'identité du territoire et la communication » ou encore le « Renforcement de l'offre touristique et de loisirs ». Cependant, la nouvelle stratégie touristique a été bâtie à partir des grands enjeux touristiques du territoire et en prenant en compte les remarques de l'expertise EUROPARC de 2003. Ainsi, des orientations ont été ajoutées comme la « concertation des acteurs » ou encore la « gestion et la qualité environnementale des installations ». De plus, comme précisé ci-dessus, le Parc a revu sa stratégie touristique et redéfini son rôle suite à la prise des compétences « Tourisme » ou « Culture » par les intercommunalités.

L'enjeu de la stratégie touristique du Parc naturel régional Scarpe-Escaut est donc double. Il s'agit d'assurer une cohérence avec les mesures du plan d'action précédent, tout en prenant en compte les recommandations de l'expertise EUROPARC en 2003. Pour chaque mesure sont précisés : les actions, les partenaires, les critères retenus pour l'évaluation des actions, le phasage proposé, les différents maîtres d'ouvrage (en effet, certaines mesures auront pour maîtrise d'ouvrage le Parc lui-même ou certains de ses partenaires) et le principe Charte Européenne dans lequel s'inscrit la mesure.

### **> Une mise en œuvre du plan d'action par différents acteurs**

Cette stratégie comprend un ensemble de mesures déclinées en actions. Certaines de ces mesures consistent à poursuivre et donner donc une continuité à des actions qui se mènent déjà. D'autres sont des mesures plus innovantes qui n'ont pas encore été expérimentées mais qui le seront dans le cadre de cette nouvelle stratégie. Le phasage de chaque action a été précisé de la manière suivante :

- C : Actions déjà commencées dans le passé et qui continuent sur la période 2010-2015
- D : Actions qui démarrent. Pour cette catégorie d'actions, il est à chaque fois précisé l'année de démarrage de l'action.
- P : Actions ponctuelles. Pour cette catégorie également, il est à chaque fois précisé la période couverte par l'action.

En ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage, il est important de souligner l'action du Parc en collaboration avec ses partenaires. En effet, pour beaucoup d'actions, le Parc n'est pas le seul maître d'ouvrage, mais il joue un rôle de facilitateur, d'accompagnateur. Certaines actions sont donc portées par un ensemble de partenaires, chargés de la mettre en œuvre. On remarque aussi que dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage portée par un EPCI, les actions peuvent être engagées bien au-delà du territoire du Parc (voir cartes des communautés de communes/ communautés d'agglomération en annexe).

Enfin, il a été noté dans le questionnaire de ré-évaluation une réduction de la mission Tourisme au Parc Scarpe-Escaut. Il faut donc préciser que ce plan d'action est réalisable même par une mission Tourisme réduite, car comme il a été souligné auparavant, la mission Tourisme travaille de façon transversale avec d'autres missions du Parc, comme la mission Agriculture pour ce qui relève de la valorisation des circuits courts, la mission Paysage-Aménagement pour ce qui est de la valorisation du paysage et des patrimoines bâtis ou encore la mission Culture et Education au Territoire pour bon nombre d'actions culturelles et éducatives.

### **> Des partenariats toujours plus forts**

Il est important de noter la dynamique partenariale que le Parc instaure avec d'autres acteurs. Parmi tous ces partenariats, quelques exemples peuvent être cités :

- Aménagement des Voies Vertes par le Département du Nord (participation et suivi du Parc aux études préalables)
- Partenariat Parc-Département du Nord pour l'inscription de circuits pédestres, équestres et VTT au PDIPR puis pour l'aménagement, l'entretien et la surveillance des circuits
- Partenariat avec le CDT pour la promotion des circuits : participation du Parc aux salons au stand CDT, contribution à la rédaction des fiches de promotion des circuits, réflexion commune sur la mise en place de nouveaux produits randonnée à commercialiser
- Partenariat avec le CRT pour certains salons : Tourissima à Lille (stand ENRx)
- Participation au suivi d'études menées par le CRT sur l'observation des clientèles (Hébergement de plein air, Hôtellerie, etc.)
- Participation aux salons ou manifestations locales avec les offices du tourisme (destination Hainaut)
- Travail avec les Offices du tourisme et les agglomérations sur l'image du Hainaut, les produits touristiques, la signalétique touristique
- Partenariat avec Gîtes de France du Nord et le Conseil Général du Nord pour le conseil aux porteurs de projets
- Partenariat avec WWF et Gîtes de France du Nord pour la labellisation d'hébergements Panda puis la dynamique de réseau
- Travail avec ENRx, les 3 Parcs du Nord-Pas-de-Calais, Gîtes de France du Nord sur des outils de communication pour les hébergeurs (affichette, etc.)
- Participation au réseau d'échange national CETD (géré par la Fédération des Parcs), et au réseau Tourisme
- Partenariat avec ENRx et la DRDJS pour une étude à l'échelle des 3 Parcs sur les sports de nature

### > Quel territoire d'application pour le volet II ?

**B**ien que le Parc naturel régional Scarpe-Escaut soit le seul territoire à présenter le renouvellement de sa candidature à la Charte Européenne du Tourisme Durable, il paraît intéressant d'étendre le territoire d'application pour le volet II. En effet, il semble judicieux de proposer aux prestataires touristiques de certains territoires limitrophes un accompagnement dans la démarche volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable. Ces territoires stratégiques sont :

- Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut apparaît comme un partenaire incontournable pour la mise en œuvre du volet II.

- Les intercommunalités présentes sur le Parc et le Pays pévélois

Le Parc comporte 7 intercommunalités sur son territoire. Ces intercommunalités s'étendent au-delà du périmètre du Parc. Il semble donc important de permettre à la totalité du territoire des intercommunalités de s'inscrire comme des territoires d'application du volet II de la Charte Européenne du Tourisme Durable.

- Les 7 villes-portes du Parc : Valenciennes, Anzin, Marly, Petite-Forêt, Denain, Pequencourt, Orchies

Ces villes sont des partenaires non négligeables pour le Parc. De plus, par leur taille, elles représentent un nombre important de prestataires touristiques susceptibles d'être intéressés par la démarche volet II de la Charte Européenne du Tourisme Durable.

Un partenariat leur sera proposé dès l'engagement du Parc dans le volet 2 (voir cartes des territoires stratégiques en annexe).

La décision de s'engager dans le volet II de la Charte Européenne du Tourisme Durable sera prise au regard de l'ampleur de partenariat et de la mobilisation des partenaires en 2011.

# Orientation I : Exploitation de nouveaux marchés



## ORIENTATION I : EXPLOITATION DES NOUVEAUX MARCHES

### > Contexte

Dans la stratégie touristique 2003-2008, une importance avait été accordée à l'observation des clientèles, qui faisait l'objet d'une orientation comprenant 3 mesures. Il s'agissait de :

- Connaître la clientèle existante
- Faire usage des données statistiques
- Pressentir les nouveaux marchés

L'expertise EUROPARC a souligné aussi l'importance de cet axe stratégique concernant les clientèles. Il a notamment été mis en évidence la nécessité de ne pas sous-estimer le marché limitrophe étranger et de penser systématiquement trilingue.

### > Objectif

Il semble nécessaire pour planifier la stratégie touristique du Parc, pour les 5 années à venir, de poursuivre ce travail à l'égard des clientèles. Maintenant que ces clientèles ont clairement été identifiées lors la stratégie touristique 2003-2005, il s'agit d'exploiter les nouveaux secteurs de clientèle.

Le groupe de travail Charte Européenne du Tourisme Durable, composé d'élus du Parc, a listé les mesures à mener en priorité pour chaque orientation. Pour cette première orientation, c'est la mesure « I.B Attirer de nouvelles clientèles avec une communication adaptée » qui a été choisie comme action à mener en priorité.

### **Remarque sur l'accessibilité (mesure I.C)**

Une attention toute particulière est portée sur la mesure « I.C Favoriser l'accessibilité sociale et physique » (groupes de travail avec les élus, café-débats, formations, etc.). En effet, l'accessibilité est une notion phare en Scarpe-Escaut qui fait l'objet d'une réflexion importante actuellement. La notion d' « accessibilité » est déclinée au sens large du terme. En effet, une importance est apportée à l'accessibilité physique et donc l'accueil des personnes :

- en situation de handicap physique (visuel, auditif, mental et psychique, moteur et cérébral, invisible),
- en incapacité temporaire (grossesse, accident, etc.),
- affectées par des circonstances extérieures telles que l'accompagnement d'enfants en bas âge (poussettes)

Une attention est également portée sur l'accessibilité sociale qui fait également l'objet de mesures spécifiques (il s'agit d'une préoccupation inscrite notamment dans la Charte du Parc : « *Veiller à l'accessibilité de tous à la culture, aux sports et aux loisirs. (...) Cela nécessite de proposer des offres répondant au mieux aux préoccupations de différents publics, en particulier des personnes les plus démunies, et de recourir à des modes de communication et de mobilisation adéquats, de développer des pratiques artistiques, sportives, culturelles et de loisirs susceptibles de mobiliser les publics en difficulté sociale.* »). A noter, le Parc Scarpe-Escaut est souvent cité comme un modèle d'intégration sociale

Enfin, l'accessibilité linguistique est incontournable pour un territoire comme Scarpe-Escaut, situé aux portes de la Belgique et de la Grande-Bretagne. Un travail de mise à disposition d'informations trilingues est mené.

<b>Mesure I.A</b>	<b>Observation des clientèles</b>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Renouveler la convention d'échange de données sur la fréquentation des hébergements CRT/INSEE <b>(C)</b></li> <li>&gt; Améliorer la connaissance de l'activité touristique et des clientèles par l'identification des acteurs locaux et des services proposés ; développer les liens et favoriser la mise en réseau des partenaires (forums, salons, etc.) ; élaborer des outils communs de veille (enquêtes, questionnaires, écompteurs, etc.) et d'interprétation de l'activité touristique et des attentes de la clientèle sur le territoire et diffuser les résultats <b>(C)</b></li> <li>&gt; Poursuivre le recours aux écompteurs, en les relevant au moins deux fois par an et en déplaçant la moitié d'entre eux sur des sites moins connus ; interpréter les résultats par période triennale <b>(C)</b></li> <li>&gt; Réaliser le diagnostic territorial approfondi Sports de nature dans le cadre de la réflexion menée par les trois Parcs du Nord-Pas de Calais et ENRx, en partenariat étroit avec le Conseil Général du Nord et la DRDJS, et mise en place d'une stratégie d'actions partenariales <b>(P : 2010-2011)</b></li> </ul>
<b>Partenaires</b>	CRT, CDT, INSEE, Maison de la France, Gîtes de France, ENRx, DRDJS, etc.
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Signature effective de la convention</li> <li>&gt; Déplacement de 6 écompteurs</li> <li>&gt; 2 sites touristiques suivis</li> <li>&gt; Exécution de l'étude sur les sports de nature</li> </ul>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; PNRSE</li> <li>&gt; CRT</li> <li>&gt; PNPE</li> <li>&gt; ENRx</li> </ul>
✓ <b>CETD</b>	Principe X : « Surveiller et influencer les flux de visiteurs afin de réduire les impacts négatifs »

<b>Mesure I.B</b>	<b>Attirer de nouvelles clientèles avec une communication adaptée</b>
<b>Actions</b>	<p>&gt; Proposer des documents trilingues (anglais, néerlandais, français) en brochures, téléchargement sur notre site ou sur les sites en lien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 sentiers d'interprétations en ré-édition et édition d'1 nouveau sentier (<b>P : 2010-2011</b>)</li> <li>- 2 cartes de randonnée pédestre et vélo (<b>D : actualisation régulière</b>)</li> </ul> <p>C : Carnet minier et carnet frontière</p> <p>&gt; Poursuivre et développer notre participation aux salons (Bruxelles, Lille, Paris) et cibler de nouveaux salons en partenariat avec ENRx, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le CDT, Gîtes de France, le PNPE, d'autres parcs, etc. en particulier pour développer des complémentarités sans concurrence, pour des clientèles nouvelles (marché britannique, marché des seniors, etc.) (<b>C et D : 2012</b>)</p> <p>&gt; Communiquer sur une offre transfrontalière renforcée pour cibler la clientèle étrangère, belge en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de « Balades au fil des saisons-les plaines de printemps, d'été, d'automne » (un guide, un conteur ou musicien, un historien, un goûter ou repas, etc.) (<b>C</b>)</li> <li>- Poursuivre l'organisation de fêtes du Parc transfrontalier (<b>C</b>)</li> <li>- Poursuivre et développer les sorties transfrontalières autour des sports de nature (<b>C</b>)</li> </ul> <p>&gt; Refonte du site internet du Parc (en veillant à son accessibilité – voir mesure I.C) : Valorisation particulière autour des hébergements Panda, renvoi vers les liens de nos partenaires (Offices du tourisme, CDT, etc.). (<b>P : 2010-2011</b>)</p> <p>&gt; Former les délégués du Parc à l'usage d'internet (<b>P : 2011-2012</b>)</p> <p>&gt; Contribution à la plateforme d'e-commerce proposée par le CDT (<b>D : 2011</b>)</p>
<b>Partenaires</b>	PNTH, PNPE, CRT, CDT, ENRx, Fédération des Parcs naturels régionaux, autres PNR, etc.
<b>Evaluation</b>	<p>&gt; 5 éditions traduites sur 2010-2012</p> <p>&gt; 200 téléchargements de brochures en langue étrangère</p> <p>&gt; 4 salons en partenariat</p> <p>&gt; 1 partenariat avec un PNR d'une autre région</p> <p>&gt; Publications touristiques du Parc complètement transfrontalière (PNTH)</p> <p>&gt; Au moins 2 fêtes du Parc transfrontalier sur les 5 ans</p> <p>&gt; Au moins 5 manifestations transfrontalières (« Nuit de la Chauve-souris », « Nuit de la chouette », « Journées du patrimoine », etc.)</p> <p>&gt; Au moins une formation internet mise en place à l'intention des élus</p> <p>&gt; Création du portail transfrontalier</p>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNRSE, Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Nord, Mission Bassin Minier, communautés d'agglomérations et communautés de communes, ENRx, CDT, PNPE

<b>CETD</b>	Principe V : « Communiquer de manière effective auprès des visiteurs, des entreprises touristiques et des résidents, sur les qualités particulières de la zone »
-------------	--

<b>Mesure I.C</b>	<b>Favoriser l'accessibilité sociale et physique</b>
<b>Actions</b>	<p>&gt; Poursuivre le développement des mobilités douces <b>(C)</b></p> <p>&gt; Généraliser les liens entre l'offre locale (en matière de culture, sport, loisirs) et les relais sociaux (maisons de quartier, centres sociaux, etc.) par la mise en place de conventions territoriales partagées : impliquer les habitants et notamment les plus démunis dans des processus de création artistique, développer des systèmes de réservation de places ou visites pour ces mêmes habitants, etc. <b>(C)</b></p> <p>&gt; Développer l'accessibilité dans la communication : documents papier et site internet (en particulier pour une lecture facilitée aux malvoyants au moyen d'une loupe) <b>(Site internet P: 2010-2011 et documents papiers : C)</b></p> <p>&gt; Améliorer l'accessibilité physique des sites et équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire un réseau de sites et équipements labellisés « Tourisme et handicap » <b>(C)</b></li> <li>- Etudier les possibilités de passerelles et d'inter modalités entre réseaux de transports organisés existants et en projet, en lien avec le réseau de mobilité douce du territoire, s'appuyant sur les volontés exprimées dans le cadre du Plan Climat Territorial (PDIPR, Véloroutes-Voies vertes, chemins de halage et réseau RAVEL (B), pistes et bandes cyclables <b>(D : 2011)</b></li> <li>- Accompagner les projets de création/ de rénovation de structures touristiques <b>(C)</b></li> </ul> <p>&gt; Développer l'accessibilité dans les sorties, les manifestations, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des conventions de prêt pour l'usage partagé des joëlettes (auprès des Offices du tourisme, hébergeurs, associations de randonneurs, guides, etc.) <b>(D : 2010)</b></li> <li>- Construire (avec le PNPE, les Offices du Tourisme, les hébergeurs et les guides) des produits ouverts aux différents types de handicap, et construire des partenariats avec leurs associations pour mieux leur faire connaître notre offre et ainsi augmenter la fréquentation <b>(C)</b></li> <li>- Faciliter l'accueil des handicapés mentaux aux sorties <b>(D : 2011)</b></li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Habitants, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, relais sociaux (maisons de quartier, centres sociaux, etc.) et acteurs locaux, APF, CDT, Conseil Général du Nord, Offices du Tourisme
<b>Evaluation</b>	<p>&gt;Au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un quart du territoire couvert par des conventions avec les relais sociaux</li> <li>- 2 créations avec les habitants</li> </ul> <p>&gt; <u>PNRSE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du nouveau site internet avec loupe, traduction de 5 brochures</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de 2 tronçons de randonnée en accessibilité (Conseil Général et Parc)</li> <li>- 5 conventions de prêt joëlette/an</li> <li>- La moitié des sorties des « Plaines » proposées aux handicapés physiques et/ou mentaux</li> <li>- Création du réseau « Tourisme et handicap » de Scarpe-Escaut</li> <li>&gt; <u>Autres maîtres d'ouvrage</u> : 5 gîtes et/ou hébergements supplémentaires par an accessibles pour les handicapés</li> </ul>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; PNRSE</li> <li>&gt; EPCI</li> <li>&gt; PNPE, hébergeurs, syndicats de transport</li> </ul>
<b>CETD</b>	Principe IV : « Proposer aux visiteurs une expérience de grande qualité pour tous les aspects de leur visite »

## Orientation II : Concertation des acteurs



## ORIENTATION II : CONCERTATION DES ACTEURS

### > Contexte

Dans la stratégie touristique 2003-2008, la mesure 2 « Associer la population » comprise dans l'orientation IV Image et identité du territoire se donnait pour objectif d'impliquer la population, en tant que citoyens acteurs du territoire.

L'expertise EUROPARC a très fortement conseillé au Parc d'élaborer sa stratégie touristique avec l'ensemble des partenaires de terrain, de travailler étroitement avec les partenaires économiques, et de réunir la commission Tourisme Durable de façon régulière. La commission Tourisme Durable a rassemblé institutionnels et partenaires touristiques de 2003 à 2006. La révision de la Charte du Parc a traité les questions touristiques dans les Commissions « Vie du territoire et éco-citoyenneté » et « Valorisation économique et sociale du territoire ». Ces dernières ont été réunies régulièrement lors des 4 années de révision de la Charte (2005-2009). Enfin, des groupes de travail « Tourisme durable » constitués d'élus ont été organisés de 2007 à 2008, puis relancés en 2010 autour de la Charte Européenne du Tourisme Durable, des Sports de nature, des éco-manifestations et de l'accessibilité.

### > Objectif

L'aspect participatif apparaît comme une démarche incontournable à l'élaboration et à la réalisation du plan d'action. Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans la stratégie touristique est une nécessité.

Pour cette deuxième orientation, les élus du groupe de travail Charte Européenne du Tourisme Durable, ont choisi deux mesures à mener en priorité : la mesure « II.A Développer des démarches collectives pour valoriser les activités liées aux spécificités du territoire » et la mesure « II.B Créer et animer un réseau d'ambassadeurs du territoire ».

Mesure II.A	Développer des démarches collectives pour valoriser les activités liées aux spécificités du territoire
Actions	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Continuer à soutenir les initiatives par des actions de promotion des activités et des savoir-faire du territoire (Calendrier transfrontalier des sorties découvertes organisées par les associations locales, travail autour des « Week-ends gourmands », etc.) (C)</li><li>&gt; Soutenir et développer les marchés à la ferme et les associations de producteurs (C)</li><li>&gt; Développer la marque « Parc naturel régional », en poursuivant l'accompagnement du groupe de producteurs d'endives de terre (« Week-end gourmands », recettes et formations autour de l'endive, etc.) et en développant la Marque Parc auprès d'autres acteurs pour un service ou savoir-faire (auprès des ambassadeurs par exemple) (C)</li></ul>

<b>Partenaires</b>	Les chambres consulaires (agriculture, métiers et artisanat, commerce et industrie), la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Espaces naturels régionaux, les CDT et CRT, les offices de tourisme, les réseaux Bienvenue à la ferme, Accueil Paysan, Savoir Vert, Campus Vert, Gîtes de France et Clévacances, CIVAM, la Fédération de la randonnée, les associations locales, etc.
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Soutien de 12 marchés à la ferme par an</li> <li>&gt; Réalisation de 2 calendriers transfrontaliers des sorties découvertes par an</li> <li>&gt; 2 produits et services de qualité promus ou soutenus nouveaux – par marquage ou label -</li> <li>&gt; Au moins une nouvelle démarche collective soutenue sur le territoire</li> </ul>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNRSE, PNPE, Chambre d'agriculture
✓ <b>CETD</b>	Principe I : « Impliquer toutes les personnes participant à la gestion et au développement touristique dans et autour de l'espace protégé »

<b>Mesure II.B</b>	<b>Créer et animer un réseau d'ambassadeurs du territoire</b>
<b>Actions</b>	<p><b>Remarque</b></p> <p>A l'heure actuelle, le concept d' « ambassadeur en Scarpe-Escaut » en est encore au stade de la réflexion. La définition, le concept et les modalités pratiques de mise en oeuvre restent à définir très prochainement. Cependant, pour l'instant, on peut donner la définition suivante :</p> <p>« Devenir "ambassadeur" nécessite d'être impliqué dans un réseau d'acteurs locaux, en contact avec le public (habitants, visiteurs, consommateurs, etc.) et d'avoir intégré dans ses pratiques quotidiennes au moins un des quatre engagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un mode de vie et de production durables ayant le plus faible impact environnemental,</li> <li>- être partenaire pour la vitalité et la qualité de vie d'un tissu rural diversifié,</li> <li>- favoriser le développement d'un patrimoine équilibré et de qualité,</li> <li>- relayer les initiatives du réseau des acteurs du territoire. »</li> </ul> <p>&gt; Définir la notion d'ambassadeur en Scarpe-Escaut, les attentes et engagements réciproques de chacun des partenaires <b>(D : 2010)</b></p> <p>&gt; Conduire des diagnostics partagés pour identifier les potentialités éducatives (produits, savoir-faire et services existants et projetés) et proposer des formations exploitant le savoir-faire éducatif du territoire <b>(D : 2010)</b></p> <p>&gt; Animer un réseau d'acteurs et assurer la cohérence de la démarche "ambassadeur" sur le long terme par le suivi <b>(D : 2010)</b></p> <p>&gt; Mise en place de formations avec un module commun puis des modules spécifiques <b>(D : 2010)</b></p>
<b>Partenaires</b>	Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, les réseaux d'acteurs constitués (acteurs de la santé, de l'éducation, producteurs, acteurs touristiques...), les chambres consulaires, Espaces naturels régionaux, les partenaires éducatifs et de la formation professionnelle.
<b>Evaluation</b>	<p>&gt; 1 diagnostic culturel et éducatif en 2010/2011</p> <p>&gt; 1 formation par an (gîte et jardin, gîte et éco-comportement, découverte du territoire, des sites Internet, etc.)</p> <p>&gt; Au moins une rencontre entre ambassadeurs par an</p> <p>&gt; 5 nouveaux ambassadeurs par an dès 2012</p>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNRSE
✓ <b>CETD</b>	Principe I : « Impliquer toutes les personnes participant à la gestion et au développement touristique dans et autour de l'espace protégé »

<b>Mesure II.C</b>	<b>Développer et animer les réseaux d'acteurs</b>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Animer et développer le réseau Panda inter-Parcs (travail sur le livret d'accueil, sur la sensibilisation du public d'affaire, etc.) : développer notamment des sorties vélo entre hébergements Panda de Parcs différents en proposant un accompagnement des bagages. <b>(D : 2010)</b></li> <li>&gt; Développer les réseaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les échanges entre hébergeurs <b>(C)</b>, l'association des producteurs de Scarpe-Escout <b>(C)</b>, le réseau des Sports de nature <b>(D : 2011)</b> (notion de gouvernance, d'échanges, etc.)</li> </ul> </li> <li>&gt; Encourager et développer les échanges entre acteurs du territoire transfrontalier (animateurs nature, historiens, fermes pédagogiques, conteurs, producteurs, restaurateurs : programme des « Balades familiales : Plaines de printemps, été, automne », « Week-end gourmands », « Goûtons nos prairies ») <b>(C)</b></li> <li>&gt; Encourager l'émergence de nouveaux réseaux d'acteurs <b>(C)</b></li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Espaces naturels régionaux, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organisation de 3 demi-journées d'échanges par an entre structures d'hébergement</li> <li>&gt; Organisation de 4 rencontres annuelles en Nord-Pas de Calais pour le réseau Panda</li> <li>&gt; Labellisation de 2 nouveaux hébergements Panda</li> </ul>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNRSE
✓ <b>CETD</b>	Principe I : « Impliquer toutes les personnes participant à la gestion et au développement touristique dans et autour de l'espace protégé »

<b>Mesure II.D</b>	<b>Développer des projets et des partenariats internationaux dans le domaine du tourisme et des loisirs (valorisation des paysages, savoir-faire, produits locaux, etc.)</b>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Participer durablement à la coopération décentralisée des partenaires en cohérence avec l'existant, les spécificités du territoire et les savoir-faire du Parc, en particulier avec Lackawana Heritage Valley (USA) (si la Fédération des Parcs anime le partenariat), Le Minas Gerais (Brésil) pour un renforcement réciproque des savoir-faire <b>(P : 2009-2011)</b></li> <li>&gt; Mieux partager et valoriser les actions internationales en matière de développement durable menées par les acteurs locaux et partenaires institutionnels <b>(P : 2010-2015)</b></li> <li>&gt; Coopération transnationale au niveau de l'Europe. Exemple : Pays de Galles, Belgique, Italie <b>(C)</b></li> </ul>

<b>Partenaires</b>	L'Euromot, ARFE, le réseau PURPLE, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Espaces naturels régionaux, les universités, EUROPARC, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, CGRI Bruxelles Wallonne, le Conseil scientifique de l'Environnement Nord - Pas de Calais, la Mission Bassin Minier, le Centre Historique Minier de Lewarde, l'association BMU, Lianes Coopération, GRDR, STAJ Nord Artois, Lycée horticole de Raismes, etc.
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Implication active dans 3 actions de coopération « durable »</li> <li>&gt; Au moins un transfert sur les savoir-faire des Parcs (réciproque)</li> <li>&gt; Au moins 100 personnes touchées (acteurs touristiques, élus, formateurs, agents culturels, etc.) par les échanges sur 4 ans</li> </ul>
<b>Phasage</b>	Dès 2010 et jusqu'en 2014
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNRSE, EPCI, Région Nord-Pas de Calais, ENRx
✓ <b>CETD</b>	Principe I : « Impliquer toutes les personnes participant à la gestion et au développement touristique dans et autour de l'espace protégé »

## Orientation III : Gestion et qualité environnementale des installations



## ORIENTATION III : GESTION ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES INSTALLATIONS

### > Contexte

L'orientation III « Gestion et qualité environnementale des installations » de la stratégie touristique 2003-2008 comportait 3 mesures :

- Etre partenaire des porteurs de projets
- Mettre à niveau les équipements culturels
- Sensibiliser les réseaux d'acteurs touristiques locaux

EUROPARC avait conseillé, dans ses recommandations en 2003, d'insister sur cette troisième grande orientation relative à la gestion et à la qualité environnementale des installations, et également de prendre des mesures permettant d'éviter tout nouveau développement dans le Parc susceptible de nuire à l'environnement.

### > Objectif

Poursuivre cette orientation dans la nouvelle stratégie touristique est indispensable. Il s'agit de veiller à la qualité environnementale de toutes les installations du territoire.

Mesure III.A	Accompagner les projets d'installation de porteurs de projets touristiques adaptés au territoire
Actions	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Développer la mise en réseau des structures compétentes en matière de création d'activités (guides, formateurs et association « nature », restaurateurs et hébergeurs, Offices du tourisme, CDT et CRT, EPCI, DRJS et DDJS) <b>(C)</b></li><li>&gt; Accueillir dès le stade de l'envie, les porteurs de projet pour les informer sur les besoins et ressources du territoire, leur apporter les informations nécessaires et les orienter vers les interlocuteurs adéquats <b>(C)</b></li><li>&gt; Favoriser la mise en lien et l'insertion des activités dans le tissu existant (parrainage, échange de services, etc.) <b>(D : 2011)</b></li><li>&gt; Faire le lien avec les actions menées dans le cadre du Plan Climat Territorial du Parc Scarpe-Escaut et de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut <b>(D : 2011)</b></li></ul>

<b>Partenaires</b>	Les chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie, métiers et artisanat, économie solidaire), le PNPE, les structures d'insertion professionnelle, les organismes de formation, la Fédération régionale des CIGALES, les syndicats professionnels, les structures associatives telles que ADASEA, ARCADE, ADAAV Jeunes Agriculteurs, AVENIR, Terre de lien, AFIP, communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, CCI, ADEME, Conseil Général du Nord, etc.
<b>Evaluation</b>	> 5 acteurs suivis avant, pendant et après leur installation > 2 actions de sensibilisation/an > 15 acteurs formés et sensibilisés/an
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNRSE pour l'accompagnement / acteurs touristiques en lien avec CCI et/ou CAM, communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (voire d'autres EPCI)
✓ <b>CETD</b>	Principe IX : « Accroître les bénéfices du tourisme pour l'économie locale »

<b>Mesure III.B</b>	<b>Développer les savoir-faire, les programmes, et les outils de vulgarisation à destination des prestataires touristiques</b>
<b>Actions</b>	> Proposer une sensibilisation aux partenaires socio-économiques (hébergeurs, restaurateurs, prestataires touristiques, etc) pour leur faire connaître le Parc et qu'ils deviennent des ambassadeurs de leur territoire à l'interne et à l'externe <b>(C)</b> > Développer des formations adaptées (journées d'information, ateliers en formule souple adaptée aux acteurs/horaires, jours, contenus, etc.) à destination des prestataires touristiques pour leur apporter des outils pour recevoir, accueillir et présenter le territoire aux touristes <b>(C)</b> > Sensibiliser les prestataires touristiques à la qualité environnementale de leur installation (récupération de l'eau, sensibilisation des visiteurs, photovoltaïque, conseils à la taille et à la plantation d'espèces régionales, etc.) <b>(C)</b> > Renforcer le réseau local de compétences éducatives (guides, agriculteurs, autres acteurs, etc.) en matière de développement durable <b>(C)</b> > Expérimenter la conception et la réalisation de projets et d'outils pédagogiques innovants : conception d'affichettes sur l'éco-citoyenneté, livret d'accueil du public <b>(D : 2010)</b>
<b>Partenaires</b>	Le réseau régional territoires-emploi-environnement, le PNPE et ses partenaires éducatifs, les acteurs locaux de la formation et du social, les associations, ENRx, Gîtes de France du Nord
<b>Evaluation</b>	> Organisation d'une formation annuelle > Mise en œuvre d'un nouvel outil pédagogique par an

<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNRSE ou PNTN, ENRx, associations
✓ <b>CETD</b>	Principe V : « Communiquer de manière effective auprès des visiteurs, des entreprises touristiques et des résidents, sur les qualités particulières de la zone »

# Orientation IV : Identité du territoire et communication



## ORIENTATION IV : IDENTITE DU TERRITOIRE ET COMMUNICATION

### > Contexte

La stratégie touristique et le plan d'action 2003-2008 comprenait différentes orientations relatives à l'image et l'identité du territoire, à la communication, à la promotion touristique et à la mise en marché et la commercialisation.

Par rapport à ces orientations, l'expertise EUROPARC a appuyé ces efforts en soulignant la nécessité de porter le choix sur une seule image pour assurer la promotion touristique du Parc. Il a également été demandé de mieux valoriser le caractère soutenable de la démarche auprès des partenaires.

### > Objectif

Communiquer sur l'ensemble des activités du Parc, et les spécificités du territoire pour sensibiliser différents types de publics et attirer des segments de clientèle reste une orientation essentielle à ne pas négliger dans cette nouvelle stratégie touristique 2010-2015. La communication autour des 4 thématiques patrimoniales du territoire, déjà déterminées dans la stratégie 2003-2008, reste un objectif affiché. Les 4 thématiques patrimoniales du territoire du Parc Scarpe-Escout sont :

- La mine
- La frontière
- L'eau
- Les abbayes

Le passé minier, au même titre que la frontière, est une spécificité du territoire Scarpe-Escout. Il est donc important qu'il ressorte dans les plans de communication envisagés et qu'il fasse l'objet d'une valorisation particulière.

Le groupe de travail Charte Européenne du Tourisme Durable a désigné la mesure « IV.B Faire évoluer le regard sur le territoire » comme action prioritaire.

<b>Mesure IV.A</b>	<b>Construire un projet de territoire autour du bassin minier Nord-Pas de Calais et contribuer à sa reconnaissance à l'échelle internationale</b>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mobiliser les acteurs locaux, les agglomérations et communes minières autour du classement du bassin minier Nord-Pas de Calais au Patrimoine mondial de l'humanité (accompagnement des projets de cheminements du patrimoine ou autres actions dans le cadre des appels à projet scolaire ou culturel, etc.) <b>(C)</b></li> <li>&gt; Développer des actions autour des 3 piliers du schéma de développement patrimonial : Connaissance et reconnaissance, préservation, aménagement et gestion <b>(C)</b></li> <li>&gt; Valorisation, mise en projet culturel et touristique, mobilisation et sensibilisation : Mines d'art en sentiers (land art), collecte de mémoire du Club BMU Pays de Condé et partage de cette mémoire (recueil de paroles de mineurs avec le club BMU du Pays de Condé), spectacles de contes intergénérationnels, etc. A l'initiative de la MBM ou de BMU : participation aux échanges d'expériences destinés à diffuser une offre éducative et culturelle articulant le patrimoine matériel (objets, paysages, villes) et le patrimoine immatériel du bassin minier mis en œuvre sur son territoire avec les acteurs culturels locaux (mise en scène artistique de sites, etc.). <b>(D : 2010)</b></li> <li>&gt; Se renseigner sur les valorisations du minier dans d'autres régions concernées par « l'après-mine » (Etats-Unis, Ruhr en Allemagne, Brésil, Guyane, etc.) <b>(C)</b></li> </ul>
<b>Partenaires</b>	L'Aire métropolitaine de Lille, l'Association Bassin minier Uni, le Centre historique minier régional, les chambres consulaires, le CPIE de la chaîne des terrils, Espaces naturels régionaux, la Mission bassin minier, le Musée d'Histoire naturelle de Lille, le PNPE, le Pass de Frameries (B), le pays pévèlois, les structures associatives Culture Commune, le Centre Historique Minier de Lewarde, le CPIE Chaîne des terrils, etc.
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Convention renouvelée avec la Mission bassin minier (2011)</li> <li>&gt; Mise en place de Mine d'art en sentiers (2011-2013)</li> <li>&gt; Mise en place d'une création artistique dans le cadre de l'appel à projet culture, autour de la mine</li> <li>&gt; Classement du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO</li> </ul>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNRSE, MBM et Région Nord-Pas de Calais, PNPE
✓ <b>CETD</b>	Principe III: « Protéger et mettre en valeur l'héritage naturel et culturel de l'espace protégé, pour et par le tourisme, et le protéger d'un développement touristique abusif »

<b>Mesure IV.B</b>	<b>Faire évoluer le regard sur le territoire</b>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Encourager et valoriser les initiatives des habitants et visiteurs qui témoignent de leurs perceptions du territoire et de ses caractères (concours photo, salon du goût, etc.) valorisant les spécificités du territoire <b>(C)</b></li> <li>&gt; Communiquer dans les agglomérations voisines sur les événementiels et initiatives organisés en Scarpe-Escaut <b>(C)</b></li> <li>&gt; Identifier ensemble la typicité, les caractères du territoire : exploiter les résultats de l'étude d'image et de positionnement de 2010. Valoriser et communiquer sur le côté « convivial » typique au Nord-Pas de Calais (qualité de l'hospitalité, contact humain, etc.). Faire du côté convivial un « argument commercial ». Participer à la réflexion menée par le CDT sur le positionnement de la destination Nord. <b>(P : 2010-2012)</b></li> <li>&gt; Mutualiser les sources de connaissance et d'information et les structurer en réseau <b>(D : 2011)</b></li> <li>&gt; Partager la connaissance, les pratiques, les expériences et savoir-faire : organiser une communication grand public basée sur les valeurs du territoire, organiser des manifestations festives autour de ces valeurs, développer des signalétiques communes <b>(C)</b></li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Le PNPE, les organisateurs de manifestations et évènements, les habitants, les acteurs culturels et partenaires éducatifs, le Centre régional de la Photographie, la MRES, le CAUE du Nord, Espaces naturels régionaux, le Centre Historique minier de Lewarde, l'association et clubs locaux Bassin Minier Unesco, la Mission Bassin Minier, les centres de ressources et documentaires, les médiathèques, les associations
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 10 manifestations faisant la promotion du patrimoine ou d'une production locale (conventionnées et non conventionnées)</li> <li>&gt; 2 initiatives des habitants connues et valorisées (ateliers d'écriture, ateliers de photographie, etc.)</li> <li>&gt; 1 site internet touristique attractif</li> <li>&gt; 2 manifestations annuelles liées aux enjeux du territoire</li> </ul>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNRSE, communes, EPCI
✓ <b>CETD</b>	Principe V : « Communiquer de manière effective auprès des visiteurs, des entreprises touristiques et des résidents, sur les qualités particulières de la zone »

<b>Mesure IV.C</b>	<b>Poursuivre l'éducation au territoire et au développement durable dans la perspective d'une découverte du territoire transfrontalier par ses habitants et ses acteurs ainsi que ceux des proches agglomérations</b>
<b>Actions</b>	<p>&gt; Organiser et animer un réseau transfrontalier des "Écoles du Parc", pour inviter les parents à traverser la frontière et à découvrir les paysages et patrimoines transfrontaliers. Sensibiliser les enfants et leur faire découvrir le territoire permet à terme d'amener leurs parents à venir sur le territoire eux aussi (ce qui engendre des retombées économiques locales). <b>(C)</b></p> <p>&gt; Développer l'attraction de Scarpe-Escaut par sa découverte chez les plus jeunes au travers d'actions de formation ou d'éducation dans les équipements du territoire, dans le cadre scolaire : colonies de vacances, etc. La venue d'enfants sur le territoire génère des nuitées. De plus, il est fréquent que les enfants qui avaient été reçus sur le territoire reviennent une fois adultes, cette fois comme touristes et donc consommateurs. <b>(C)</b></p> <p>&gt; Adapter les équipements éducatifs propriété du Syndicat mixte aux objectifs pédagogiques, aux nouvelles attentes des utilisateurs du territoire, des agglomérations et de Wallonie, et à l'évolution des normes. <b>(C)</b></p>
<b>Partenaires</b>	Espaces naturels régionaux (notamment dans le cadre de l'opération régionale « Objectif Nature »), l'Agence de l'eau Artois-Picardie, l'ADEPSE, le PNPE, les partenaires éducatifs du PNTH
<b>Evaluation</b>	<p>&gt; 10 écoles intégrant le réseau des "Écoles du Parc" sur le territoire transfrontalier,</p> <p>&gt; 5 000 enfants hors territoire touchés dans le cadre scolaire (« Objectif Nature », etc.)</p> <p>&gt; Etude relative à la mise aux normes et au renouvellement des équipements du Parc</p>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNRSE, PNPE, ADEPSE, ENRx, EPCI
✓ <b>CETD</b>	Principe V : « Communiquer de manière effective auprès des visiteurs, des entreprises touristiques et des résidents, sur les qualités particulières de la zone »

<b>Mesure IV.D</b>	<b>Améliorer la qualité des paysages quotidiens des villes et villages</b>
<b>Actions</b>	<p>Le paysage constitue une attractivité touristique importante à préserver.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Traiter les “points noirs” paysagers qui portent atteinte au cadre de vie et nuisent à l’attractivité touristique <b>(C)</b></li> <li>&gt; Travailler la qualité des lieux d’hébergements touristiques et des points d’entrée sur le territoire (gares, etc.) <b>(C)</b></li> <li>&gt; Rechercher une plus grande qualité et exemplarité dans l’aménagement des espaces publics <b>(C)</b></li> <li>&gt; Eriger les axes de déplacement (voies douces, voies d’eau, routes, voies ferrées, etc.) en vitrines privilégiées et moyens de perception et de découverte des paysages et des patrimoines locaux du territoire <b>(C)</b></li> <li>&gt; Prendre en compte le patrimoine bâti dans les documents d’urbanisme afin de le préserver : le patrimoine préservé est en effet un des motifs de découverte du territoire de Scarpe-Escaut. Sa protection est une étape préliminaire incontournable. <b>(C)</b></li> <li>&gt; Poursuivre le travail de plantation des haies régionales diversifiées, des vergers communaux <b>(C)</b></li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Le CAUE, les chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie), les gestionnaires d’infrastructures, le PNPE, Espaces naturels régionaux, la Mission Bassin Minier, l’association Bassin Minier Unesco, les organisations professionnelles du bâtiment, la Fondation du Patrimoine, Campagnes Vivantes, les chambres consulaires, les organismes de formation, les associations d’histoire locale, les personnes et sociétés savantes ressources en patrimoine sur le territoire, etc.
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 5 projets d’intégration architecturale et paysagère des exploitations agricoles ou de structures touristiques par an</li> <li>&gt; 5 études d’aménagement menées pour l’amélioration des espaces publics</li> <li>&gt; Kilométrage de voiries et superficie d’espaces verts gérés de manière différenciée et écologique sur le territoire (en % du total à la charge des gestionnaires)</li> <li>&gt; 3 communes par an ayant appliqué la réglementation en vigueur sur l’affichage publicitaire</li> <li>&gt; 1 réhabilitation de décharges et de dépôts sauvages par an au moins</li> <li>&gt; Au moins 2 édifices par an ayant bénéficié de démarches d’accompagnement en faveur de leur sauvegarde ou de leur restauration</li> <li>&gt; Plantation de 2 vergers communaux par an</li> </ul>
<b>Maître d’ouvrage</b>	PNRSE, PNPE, communes et EPCI, Région Nord-Pas de Calais, les gares SNCF, et le Département du Nord
✓ <b>CETD</b>	Principe VIII : « Veiller à ce que le tourisme soutienne, au lieu de diminuer, la qualité de vie des habitants locaux »

<b>Mesure IV.E</b>	<b>Mobiliser les habitants, les acteurs économiques et les élus autour du paysage pour éviter sa banalisation, aux fins d'une meilleure attractivité touristique du territoire</b>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Partager la connaissance des paysages (mise en place d'un observatoire des paysages partagés avec la population, de formations ou de journées de découverte « grand public ») <b>(C et D : 2010 pour l'exposition au paysage)</b></li> <li>&gt; Renforcer la sensibilisation des professionnels et des décideurs pour un espace partagé de qualité et de référence <b>(C)</b></li> <li>&gt; Gérer durablement l'évolution des paysages arborés agricoles ou forestiers (éviter la fermeture des paysages, réduire les peupleraies, veiller à la diversité des espèces) <b>(C)</b></li> <li>&gt; Sensibiliser et responsabiliser les habitants sur leur rôle de "créateurs de paysage" (« Plantons le décor », opération annuelle de vente d'arbres et arbustes « locaux » et conseils adéquats, rencontre des habitants, exposition de photos de l'Observatoire des paysages, relance d'un concours « Arbres remarquables » pour revivifier la dynamique autour de ces « piliers » du paysage en Scarpe-Escaut, etc.) <b>(C)</b></li> <li>&gt; Poursuivre et amplifier la valorisation des produits issus de l'élevage (viande, lait, produit de fauche, etc.) dont ceux liés à la gestion des zones humides, pour maintenir un paysage de prairies <b>(C)</b></li> <li>&gt; Restaurer la lisibilité des paysages liés à l'eau <b>(C)</b></li> <li>&gt; Sensibiliser à, et valoriser la spécificité du patrimoine <b>(C)</b></li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Espaces naturels régionaux, la Mission Bassin Minier, l'association Bassin Minier Unesco, le CAUE, les centres de ressources et photographiques, les associations locales, les personnes et sociétés savantes ressources sur le territoire, les bailleurs, les pépiniéristes et arboriculteurs, etc.
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 1 exposition sur le paysage et 3 emprunts annuels au moins</li> <li>&gt; Au moins 3 prêts de l'exposition « Arbres remarquables en Scarpe-Escaut » par an et 5 conventions « Arbres remarquables » renouvelées par an</li> <li>&gt; 300 clients sur la période et 5 réunions annuelles de conseil à la plantation avec l'opération "Plantons le décor"</li> <li>&gt; 20 saules têtards taillés chaque année, préservation des prairies humides</li> <li>&gt; Diffusion de la brochure (B) sur les clôtures à 1000 exemplaires en Scarpe-Escaut</li> <li>&gt; 2 actions de valorisation et de sensibilisation des publics ou chantiers de restauration</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	PNRSE, PNPE, ENRx (Opération « Plantons le décor »)
✓ <b>CETD</b>	Principe VI: « Promouvoir les produits touristiques spécifiques permettant la découverte et la compréhension de ce paysage »

<b>Mesure IV.F</b>	<b>Initier et développer les produits et activités issus d'un savoir-faire ancien</b>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Poursuivre et développer la culture d'endives de pleine terre, véritable produit d'appel en Scarpe-Escaut (« Week-ends gourmands » organisés avec les producteurs, restaurateurs, lycée hôtelier, guides, hébergeurs, etc.) <b>(C)</b></li> <li>&gt; Encourager la production de plantes et légumes anciens pour développer des marchés à la ferme originaux, susceptibles d'accueillir mensuellement les urbains des pôles de proximité (villes portes et métropole lilloise en particulier) <b>(C)</b></li> <li>&gt; Redécouvrir et utiliser les savoir-faire traditionnels liés au bâtiment, essentiels pour la sauvegarde du patrimoine bâti dont les éléments miniers, les éléments liés aux abbayes et liés à l'eau sont susceptibles d'intéresser au-delà des limites du territoire : organisation de chantiers internationaux de restauration, chantiers de jeunes (10 à 15 jeunes par an), mise en valeur de grands chantiers de restauration (abbaye de Saint-Amand-les-Eaux) <b>(C)</b></li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Les chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie, métiers et artisanat), le GABNOR, Espaces naturels régionaux (Centre Régional des Ressources Génétiques), les organismes de formations, CAUE, les syndicats et organisations professionnels (forestiers, BTP, etc.), les structures associatives telles que Campagnes vivantes
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 1 opération de promotion de l'endive de pleine terre par an, 1 nouvel agriculteur concerné sur les 4 ans à venir</li> <li>&gt; 1 opération de sensibilisation à la culture de plantes et légumes anciens</li> <li>&gt; 1 formation au patrimoine bâti mise en place ou accompagnée par an</li> <li>&gt; 1 chantier de formation et d'insertion expérimenté</li> <li>&gt; Chaque année, la mise en place d'actions de découverte du patrimoine bâti local à l'occasion d'événements locaux ou nationaux (journées du patrimoine bâti en particulier)</li> </ul>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNRSE, PNPE ou les communes/EPCI du Parc
✓ <b>CETD</b>	Principe IX: « Accroître les bénéfices du tourisme pour l'économie locale »

# Orientation V : Renforcement de l'offre touristique et de loisirs



## ORIENTATION V : RENFORCEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE LOISIRS

### > Contexte

L'offre touristique a fait l'objet d'une orientation dans la stratégie touristique 2003-2008 puisqu'il s'agissait de la structurer, en renforçant l'offre d'animation identitaire et en maîtrisant l'accueil du public.

Concernant cette orientation, EUROPARC a fait remarquer l'importance de promouvoir activement une utilisation durable des moyens de transport (transport public, marche, vélo) comme une alternative à la voiture.

### > Objectif

L'offre touristique et de loisirs étant plus structurée que par le passé, il s'agit désormais de la renforcer de diverses manières.

Pour cette cinquième orientation, la mesure « V.B Développer et structurer une offre de tourisme et de loisirs originale et durable » est l'action prioritaire à mener selon le groupe de travail Charte Européenne du Tourisme Durable.

<b>Mesure V.A</b>	<b>Développer et diffuser une création culturelle valorisant les patrimoines et les ressources durables du territoire, à l'intention des habitants et des visiteurs</b>
<b>Actions</b>	> Développer une médiation culturelle entre artistes, territoire et habitants ( <b>D : 2010</b> ) > Stimuler à travers des appels à projets culturels les initiatives artistiques qui puisent leurs inspirations dans les ressources du territoire (« physiques » et humaines, immatérielles et matérielles) et les aspirations des habitants et des touristes ( <b>D : 2010</b> ) > Renforcer la diffusion de cette offre culturelle au plus près des habitants, des touristes (y compris les visiteurs du PNPE en PNRSE) en l'intégrant aux réseaux et programmations des acteurs locaux (festivals de type les « Turbulentes » de Vieux-Condé, manifestations telles que la Fête du PNT, « Printemps culturel », « Lire en fête », etc.) et en faisant émerger, le cas échéant, une programmation spécifique (réseau de diffusion culturelle) ( <b>D : 2010</b> ).
<b>Partenaires</b>	Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, les associations culturelles locales, les acteurs de la lecture publique, Espaces naturels régionaux, les foyers culturels (B), la Communauté française (B), les centres sociaux, les centres culturels, les musées ou maisons thématiques, acteurs du réseau Tourisme : hébergeurs, Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiatives.

<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Au moins 10 acteurs locaux impliqués : associations, structures de diffusion culturelles, collectivités</li> <li>&gt; Une centaine d'habitants participant aux projets de création artistique</li> <li>&gt; Une vraie diversité des disciplines ou modes d'expressions artistiques</li> <li>&gt; Au moins une création culturelle par an (moyenne sur les 5 ans de la CETD)</li> <li>&gt; 3000 spectateurs en moyenne par an pendant la durée de la Charte Européenne du Tourisme Durable</li> </ul>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	Aux différentes phases de la mesure, les maîtres d'ouvrage concernés seront : PNRSE, PNPE, EPCI, communes et les acteurs socio-culturels
✓ <b>CETD</b>	Principe IV : « Proposer aux visiteurs une expérience de grande qualité pour tous les aspects de leur visite »

<b>Mesure V.B</b>	<b>Développer et structurer une offre de tourisme et de loisirs originale et durable</b>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Faire évoluer les manifestations festives et rencontres artistiques en "éco-événements" : mettre en place une sensibilisation et un accompagnement autour de l'éco-événement (<b>D : 2010</b>)</li> <li>&gt; Mieux organiser et enrichir les projets existants dans une dynamique de filière organisée autour de la pratique des sports de nature, de la randonnée et des pratiques de bien-être ; en particulier, réorganiser le réseau d'itinéraires en adéquation avec les pratiques et les attentes des usagers, mutualiser l'ingénierie en faveur des projets, proposer un programme d'événementiels transfrontaliers valorisant les thématiques du Parc (<b>C</b>)</li> <li>&gt; Initier et accompagner la création de nouveaux projets et produits touristiques originaux pour tous : collaborations croisées entre producteurs et métiers de bouche, hébergeurs, commerçants, etc. (manifestations telles que « Week-ends gourmands », « Balades au fil des saisons-les plaines de printemps, d'été, d'automne », événements transfrontaliers), marchés aux initiatives, show-rooms, éductours, etc.) (<b>C</b>)</li> <li>&gt; Mise en place de nouveaux sentiers thématiques, circuits du patrimoine (<b>D : 2010</b>)</li> <li>&gt; Participation aux études d'aménagement de sites touristiques (bases de loisirs, projets relatifs aux sports de nature, etc.) (<b>D : 2010</b>)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Le PNPE, Espaces naturels régionaux, les offices de tourisme du territoire et grands offices du tourisme des métropoles (offices de pôles), la Mission Bassin Minier, le réseau du fonds de promotion touristique, le CDT, le CRT, les associations sportives et culturelles, les comités départementaux de la randonnée pédestre et du tourisme équestre et leurs fédérations, les réseaux « Bienvenue à la ferme », Accueil Paysan, Savoir Vert, Campus Vert, Gîtes de France et Clévacances, Gîtes Panda (WWF), le CIVAM, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, EPCI

<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 4 nouvelles boucles de randonnée équestre</li> <li>&gt; Accompagnement de 4 manifestations locales dans la démarche d'éco-événement</li> <li>&gt; Création et commercialisation de 2 nouveaux produits touristiques (avec les Offices du tourisme et le CDT)</li> <li>&gt; Au moins 20 produits touristiques et de loisirs mis en place par an dans le PNTH</li> <li>&gt; Au moins 2 actions de mobilisation des acteurs touristiques par an</li> <li>&gt; Augmentation sensible des taux de fréquentation touristique des sites, d'événements et des prestations : hébergement, restauration, journées thématiques ou évènementielles, etc.</li> </ul>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNTH, Offices du tourisme, Conseil Général du Nord, EPCI
✓ <b>CETD</b>	Principe VI : « Promouvoir les produits touristiques spécifiques permettant la découverte et la compréhension de ce paysage »
<b>Mesure V.C</b>	<b>Encourager l'engagement citoyen en faveur de la consommation de proximité, y compris touristique</b>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Maintenir voire développer les services de proximité telle que la vente directe, recherchée des touristes dans les territoires ruraux (développer les circuits courts) <b>(C)</b></li> <li>&gt; Sensibiliser les habitants à l'impact de leur mode de consommation par la création et la diffusion d'outils pratiques didactiques, de jeux, d'animations spécifiques, etc. <b>(C)</b></li> <li>&gt; Inciter et accompagner les initiatives citoyennes en faveur des circuits de commercialisation de proximité et favoriser la rencontre des différents acteurs <b>(C)</b></li> <li>&gt; Continuer de soutenir et de travailler de façon étroite avec l'association des producteurs de Scarpe-Escaut en valorisant les circuits courts. <b>(C)</b></li> <li>&gt; Soutenir et accompagner le développement des porteurs de projets souhaitant développer des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne <b>(C)</b></li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Les habitants, le PNPE, les acteurs du monde associatif, les réseaux d'acteurs constitués (agricoles, économie sociale et solidaire, sociaux, éducatifs, culturels, etc.), Espaces naturels régionaux (Centre Régional des Ressources Génétiques), les associations telles qu'Avenir – Terre de liens, les écoles de consommateurs, CODES, les acteurs de la santé, la CRAM, les partenaires du réseau EPODE, l'observatoire de la santé de la province du Hainaut, les producteurs
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Maintien voire développement des points de vente ou de diffusion de produits locaux</li> <li>&gt; 8 salons ou manifestations annuels où les outils pédagogiques sont utilisés</li> </ul>
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	PNRSE, associations des producteurs de Scarpe-Escaut, producteurs du territoire, communes, EPCI
✓ <b>CETD</b>	Principe IX : « Accroître les bénéfices du tourisme pour l'économie locale »

# Une ambition transfrontalière



## UNE AMBITION TRANSFRONTALIERE FORTE

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut affiche une ambition transfrontalière avec son homologue belge : le Parc des Plaines de l'Escaut. Ainsi, le Parc Transfrontalier du Hainaut s'exprime au travers d'orientations et de mesures communes dans une stratégie touristique transfrontalière.

### Ambition transfrontalière de la mesure

> Engagement d'une démarche transfrontalière

>> Mise en œuvre coordonnée

>>> Gestion commune

Mesure	Intitulé	Ambition transfrontalière
<b>Orientation I : Exploitation de nouveaux marchés</b>		
I.A	Observation des clientèles	>
I.B	Attirer de nouvelles clientèles avec une communication adaptée	>>
I.C	Favoriser l'accessibilité sociale et physique	>
<b>Orientation II : Concertation des acteurs</b>		
II.A	Développer des démarches collectives pour valoriser les activités liées aux spécificités du territoire	>
II.B	Créer et animer un réseau d'ambassadeurs du territoire	> à >>>
II.C	Développer et animer les réseaux d'acteurs	>> à >>>
II.D	Développer des projets et des partenariats internationaux dans le domaine du tourisme et des loisirs (valorisation des paysages, savoir-faire, produits locaux, etc.)	>>
<b>Orientation III : Gestion et qualité environnementale des installations</b>		
III.A	Mobiliser les habitats, les acteurs économiques et les élus autour du paysage pour éviter sa banalisation, aux fins d'une meilleure attractivité touristique du territoire	>>
III.B	Accompagner les projets d'installation de porteurs de projets touristiques adaptés au territoire	>
<b>Orientation IV : Identité du territoire et communication</b>		
IV. A	Construire un projet de territoire autour du bassin minier Nord-Pas de Calais et contribuer à sa reconnaissance à l'échelle internationale	> à >>

IV.B	Faire évoluer le regard sur le territoire	> à >>
IV.C	Poursuivre l'éducation au territoire et au développement durable dans la perspective d'une découverte du territoire transfrontalier par ses habitants et ses acteurs ainsi que ceux des proches agglomérations	>> à >>>
IV.D	Améliorer la qualité des paysages quotidiens des villes et des villages	>
IV.E	Mobiliser les habitants, les acteurs économiques et les élus autour du paysage pour éviter sa banalisation, aux fins d'une meilleure attractivité touristique du territoire	>>
IV.F	Initier et développer les produits et activités issus d'un savoir-faire ancien	>
<b>Orientation V : Renforcement de l'offre touristique et de loisirs</b>		
V.A	Développer et diffuser une création culturelle valorisant les patrimoines et les ressources durables du territoire, à l'intention des habitants et des visiteurs	>
V.B	Développer et structurer une offre de tourisme et de loisirs originale et durable	> à >>
V.C	Encourager l'engagement citoyen en faveur de la consommation de proximité, y compris touristique	> à >>

## Crédits photos

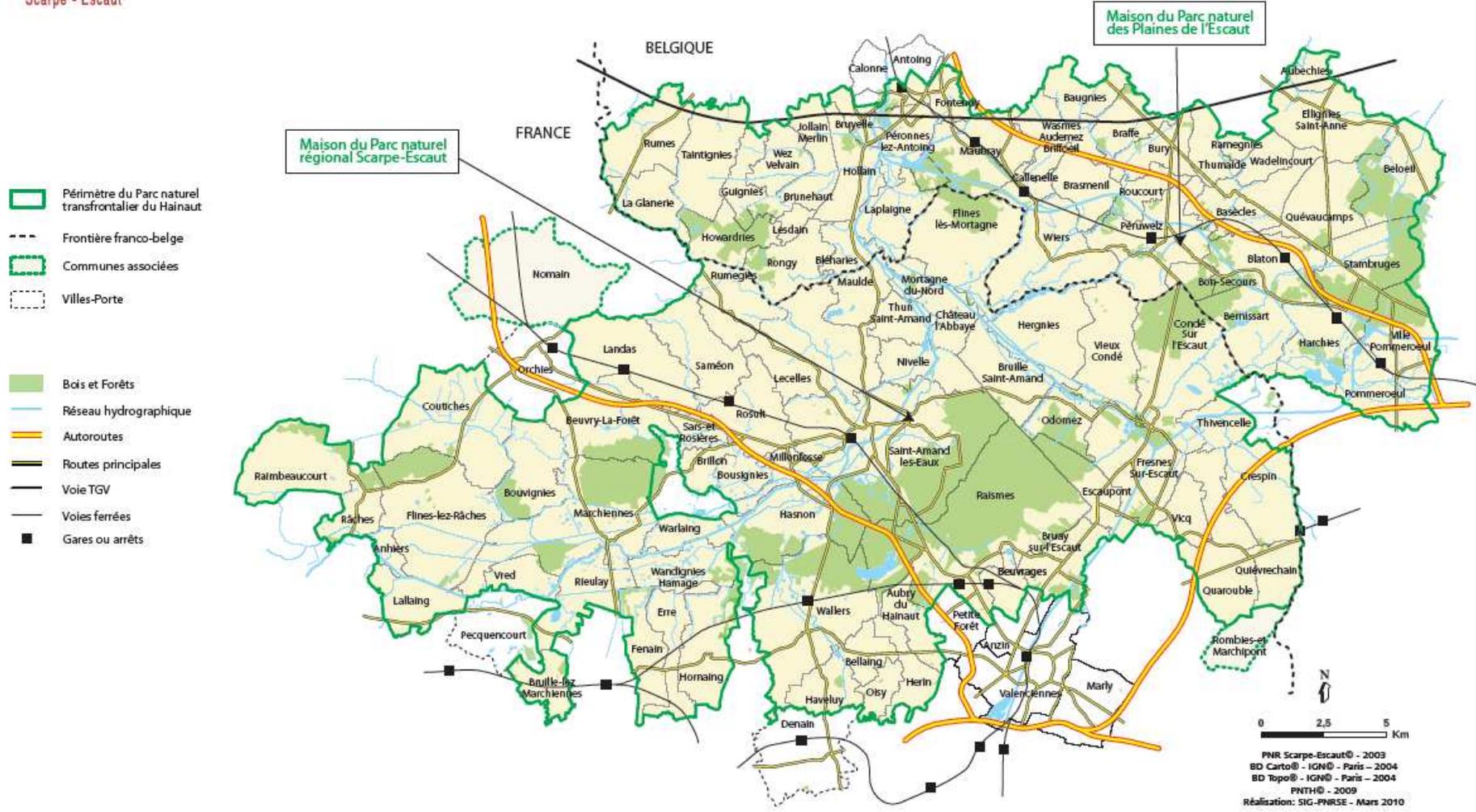
© DHOTE Samuel

# Annexes

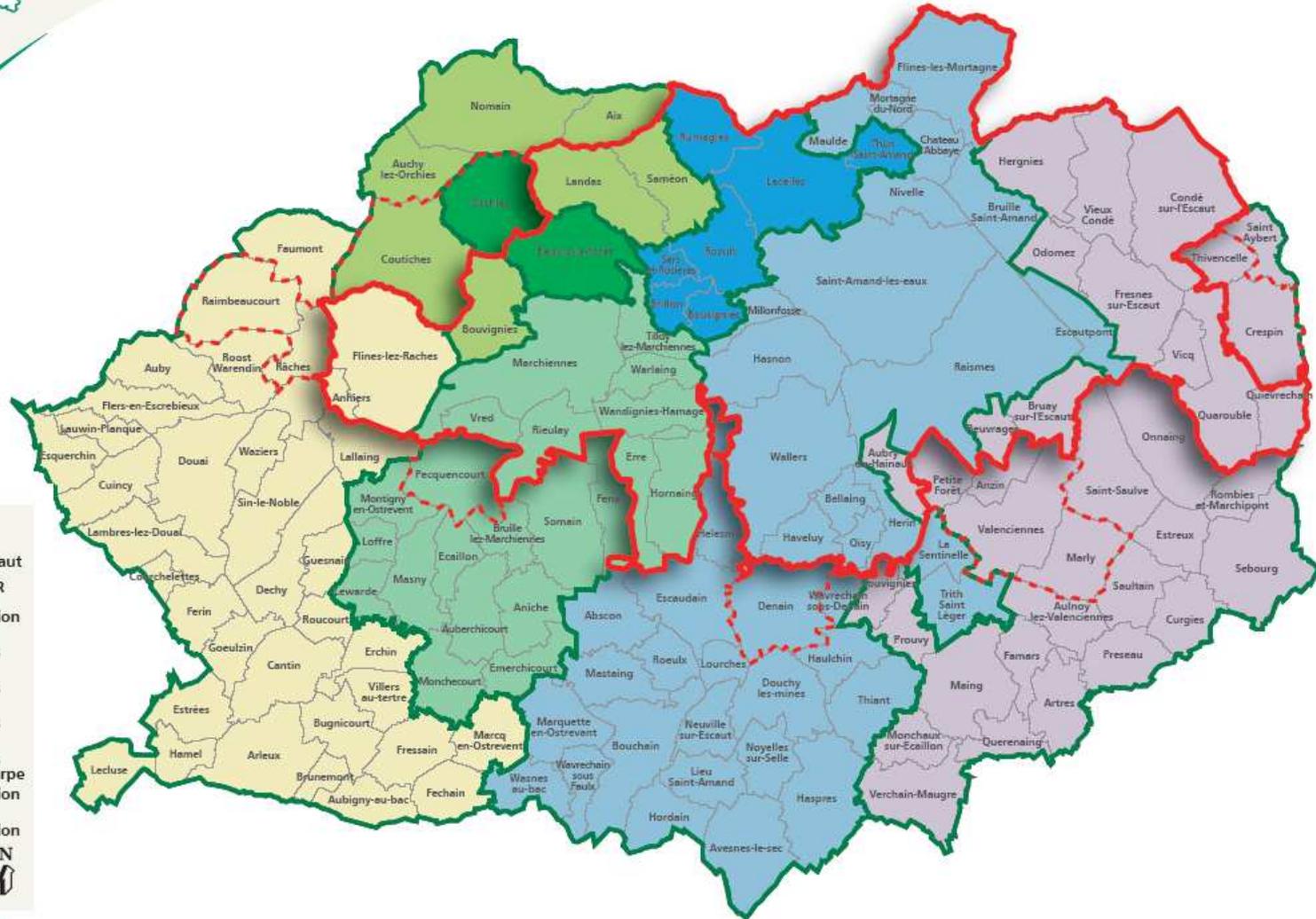




# Parc naturel transfrontalier du Hainaut



# Communautés de Communes & Parc naturel régional Communautés d'Agglomération Scarpe-Escaut



## Légende

- Périmètre du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
- Communes associées au PNR
- Communauté d'agglomération du Douaisis
- Communauté de communes Coeur d'Ostrevent
- Communauté de communes Espace en Pévèle
- Communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe
- Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
- Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole

0 2,5 5 Km



BD Carto® - IGN© - Paris - 2004  
Réalisation: SIG-PNRSE - Février 2006

**Copie et reproduction interdites**

# Territoires du Parc naturel régional Scarpe-Escout et du Pays Pévèlois

